

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2024



Je souhaite :

devenir associé(e) de la coopérative foncière SNL-PROLOGUES (1^{ère} souscription)
ou accroître ma participation (je suis déjà associé(e) de SNL-PROLOGUES)

Civilité* : M. Mme

Prénom* :

Nom* :

Adresse domicile* :

CP* Ville* :

Pays* : Téléphone :

Courriel :

Je souhaite recevoir l'ensemble des communications et notamment les convocations aux assemblées générales des associés de la société SNL-Prologues par envoi postal à cette adresse en lieu et place d'un e-mail.

Date de naissance* (jj/mm/aaaa) :

Commune de naissance* : Pays de naissance* :

(*) Les parts sociales sont nominatives et l'identité complète des associés ou de leur représentant est nécessaire à l'établissement des documents légaux

Et demande à souscrire au capital de SNL-PROLOGUES,

pour parts sociales d'une valeur nominale de 200 € (la souscription est recevable uniquement si elle porte sur au moins 5 parts sociales soit 1.000€),

soit un montant de€ (en lettre, multiple de 200 euros).

J'effectue ce jour un paiement de € correspondant au montant de ma souscription.

Paiement par :

chèque à l'ordre de SNL-PROLOGUES de ce montant joint au présent bulletin.

virement de ce montant sur le compte de SNL-Prologues en complément de l'envoi du présent bulletin par voie postale :

sur le compte SNL-Prologues :
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0162 3055 080 BIC : CEPAFRPP751



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne SNL Prologues. Le capital investi n'est pas garanti.
www.finance-fair.org

Je demande à recevoir le récépissé de souscription destiné à l'administration fiscale au titre de l'article 199 terdecies-0 AB du CGI : par courriel. ou par voie postale.
Je souhaite recevoir les informations de Solidarités Nouvelles pour le Logement (Newsletter, appels à don, invitation à des événements...);

NB : pour une prise en compte de la souscription au titre de l'année fiscale 2024, le présent bulletin doit nous parvenir au plus tard le 26.12.2024, le paiement (libération des fonds) devant être constaté sur notre compte au plus tard le 28.12.2024.

Ma souscription est recevable dans la mesure où je déclare, par la signature du présent bulletin :

ne pas être considéré(e) comme redevable fiscal aux Etats-Unis d'Amérique ;
avoir pris connaissance du document d'information synthétique (DIS) joint ou consultable sur www.investirsolidaire.fr/documents/DIS.pdf ;
être informé(e) du fait que le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu prévue à l'article 199 terdecies AB du Code général des impôts implique le respect de différentes conditions (synthétisées dans le DIS susmentionné) dont une obligation de conservation par mes soins jusqu'au 31 décembre de la septième année suivant celle de la souscription ;
compléter le présent bulletin de souscription avec sincérité et complétude ;
libérer intégralement le montant de ma souscription correspondant à la valeur nominale des parts sociales que je souscris par le présent bulletin ;
avoir été mis en garde sur le fait qu'il n'est pas recommandé d'investir une somme supérieure à 5% de la valeur nette de mon patrimoine (somme totale de la valeur de mes revenus annuels, de mes placements, de l'argent disponible sur mes comptes ou livrets bancaires (sans tenir compte des biens immobiliers ou non liquides), diminuée du montant de mes dettes et emprunts personnels actuels ou futurs), compte tenu du risque de perte en capital et d'illiquidité inhérent à ce type d'investissements. avoir été mis en garde sur le fait que compléter le questionnaire suivant www.investirsolidaire.fr/documents/questionnaire.pdf et le transmettre avec le présent bulletin (Cf. art. 11 de la loi 47-1775 du 10/9/1947) me permet d'être en mesure de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause ;
qu'à ma connaissance, les fonds utilisés pour la présente souscription ne proviennent et ne participent pas au blanchiment d'une opération pouvant contribuer à une fraude fiscale, au financement du terrorisme ou à une infraction de droit commun passible d'une peine d'emprisonnement supérieure à un an, dans le cadre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment ;
avoir été mis en garde sur et accepter le fait que l'investissement en parts sociales de la société SNL Prologues implique des risques de perte totale ou partielle de mon investissement et d'illiquidité (dans le cas où à l'avenir) je souhaiterais revendre les parts sociales souscrites, je peux éprouver des difficultés à revendre mes parts, dans la mesure où il n'existe pas de marché organisé à cet effet). Sous réserve des conséquences du non respect des délais fiscaux de conservation, les statuts de la société SNL Prologues prévoient toutefois un droit de retrait dans les conditions rappelées dans le document d'information synthétique (DIS) susmentionné ;
n'avoir fait l'objet d'aucun acte de démarchage bancaire et financier¹ de la part ou au nom de la société SNL Prologues ou d'un tiers quelconque en vue d'obtenir de ma part la souscription objet du présent bulletin.

Fait à :
Le :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la coopérative foncière SNL-Prologues pour la gestion de la souscription et des communications légales et informationnelles liées au statut d'associé de SNL-Prologues. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : SNL-Prologues et associations Solidarités nouvelles pour le Logement administratrices de la coopérative foncière SNL-Prologues. SNL Prologues s'engage à conserver vos données personnelles dans un environnement sécurisé pour les finalités indiquées dans les conditions générales d'utilisation du site conformément au RGPD et pendant une durée expirant dix ans après la vente de la dernière de vos parts sociales émises par SNL Prologues. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données dans la limite des obligations légales liées au statut d'associé ou d'ancien associé. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter prologues@solidarites-nouvelles-logement.org.

¹ Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1^{er} de l'article L.341-3 du Code monétaire et financier d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1 du Code monétaire et financier. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.